



EPI ÎLE-DE-FRANCE

Aide aux adultes Epileptiques pour
leur Progression et leur Intégration

Charte de participation au créneau balnéothérapie du Prisme

Afin de garantir la sécurité, le bien-être et le bon déroulement des séances de balnéothérapie, chaque participant et accompagnant s'engage à respecter les règles suivantes :

1. ****Responsabilité de l'accompagnant :****

La personne en situation de handicap doit obligatoirement être sous la responsabilité d'un accompagnant durant toute la durée de la séance de balnéothérapie. L'accompagnant est responsable de la sécurité et du bien-être des personnes qu'il accompagne.

2. ****Certificat médical :****

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique nautique est recommandé pour chaque participant (engagement sur l'honneur).

3. ****Adhésion à l'association Épi-idf :****

Chaque participant doit être adhérent à l'association Épi-idf. L'adhésion familiale est possible, permettant ainsi à plusieurs membres d'une même famille de bénéficier des activités proposées.

4. ****Respect du règlement intérieur :****

Tous les participants et accompagnants doivent respecter le règlement intérieur de l'établissement. Cela inclut les règles de sécurité, d'hygiène et de comportement à adopter au sein des installations.

5. ****Réservation :****

La capacité d'accueil étant limitée, les participants s'engagent à honorer leurs participations. Conscients que des problèmes de santé peuvent entraîner des annulations tardives, nous vous remercions de prévenir l'association en cas de désistement.

En suivant cette charte, nous garantissons un environnement sécurisé et agréable pour tous les participants. Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Nom et prénom :

Date :

Signature :